

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2019

Délibération
n° 2019.06.198

**Convention de
partenariat 2019 avec
l'association
AEROTEAM**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2019**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Gilbert CAMPO, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Jean-Claude COURARI à Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Danielle CHAUVET, Elisabeth LASBUGUES à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Isabelle LAGRANGE, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Alain THOMAS à Françoise DELAGE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Denis DUROCHER, Vincent YOU à André BONICHON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2019

**DELIBERATION
N° 2019.06.198**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC L'ASSOCIATION AEROTEAM

AEROTEAM est une association loi 1901, créée en 2008, qui regroupe les acteurs de la filière « Aéronautique » du Nord de la Nouvelle-Aquitaine (territoire de l'ancienne région Poitou-Charentes) : PME, grands groupes et centres de recherche, de formation ou de transfert de technologies... L'association compte 80 adhérents représentant 9 000 emplois et 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur les 4 départements.

Les principales missions d'Aeroteam sont de promouvoir et représenter la filière, d'accompagner au quotidien les entreprises pour être plus robustes et performantes, de favoriser l'innovation et le développement à l'international et de permettre aux entreprises de trouver sur le territoire le personnel formé dont elles ont besoin.

Le programme d'actions s'articule autour de 3 grands axes :

- Business (salon du Bourget, rdv B to B, jeudi de l'aéro...)
- Performance (mutualisation/regroupement, communication interne/externe...)
- Emploi-formation-compétences (promotion auprès des jeunes, aide au recrutement, etc...)

Au regard des synergies possibles entre Aeroteam et Aerospace Valley - pôle de compétitivité de portée mondiale centré géographiquement sur les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et thématiquement sur l'Aéronautique, l'Espace et les Systèmes Embarqués - un rapprochement, souhaité par la région Nouvelle-Aquitaine, a été opéré entre les 2 associations.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2019, les activités d'Aeroteam sont opérées par Aerospace Valley, sous l'appellation "Aeroteam by Aerospace Valley" avec l'appui opérationnel et financier d'Aeroteam qui contribue au budget global d'animation de la filière sur le territoire Nord Nouvelle-Aquitaine. Les entreprises bénéficient d'une double adhésion sur le principe d'une cotisation unique (avec services et ressources d'accompagnement élargis).

Dans le cadre de son programme général de soutien à l'économie et à l'emploi, GrandAngoulême avait accompagné l'association AEROTEAM en lui attribuant une subvention d'un montant de 5 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2017-2018.

Au regard du programme d'actions 2019 porté par Aeroteam by Aerospace Valley, GrandAngoulême propose de poursuivre son soutien à Aeroteam sous la forme d'un partenariat qui reposerait sur les actions suivantes :

- Organiser un événement sur le territoire de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême durant le 3^{ème} trimestre 2019 (un afterwork à l'aéroport d'Angoulême-Charente sur la thématique « formation / maintenance du futur » a d'ores et déjà été envisagé)
- Participer aux réflexions et travaux rendant possible la fertilisation croisée avec les autres filières du territoire,
- Inviter et associer GrandAngoulême aux manifestations organisées par Aeroteam by Aerospace Valley : After Work, Salon du Bourget les années impaires, magazine Aeroteam, ...

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie et emploi du 19 juin 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat 2019 avec AEROTEAM Poitou-Charentes.

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association AEROTEAM pour la réalisation du programme 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents relatifs à la mise en oeuvre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juillet 2019	<u>Affiché le :</u> 09 juillet 2019



CONVENTION DE PARTENARIAT 2019

Entre la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

et

AEROTEAM Poitou-Charentes



ENTRE

AEROTEAM Poitou-Charentes,

Dont le siège social se situe : Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aéronautique - ENSMA Téléport 2 - 1, avenue Clément Ader - 86961 Futuroscope CHASSENEUIL Cedex

Représentée par Thierry KANENGIESER, Président, ou son représentant

Ci-après dénommée « AEROTEAM »

ET

La Communauté d'agglomération Grand Angoulême

Dont le siège social se situe : 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME,

Représentée par Jean François DAURE, Président

Ci-après dénommée « la Communauté d'agglomération Grand Angoulême »

Ci-après dénommées communément « Les Parties »

PREAMBULE

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et AEROTEAM s'engagent sur les termes d'une convention de partenariat économique au bénéfice des entreprises locales et du territoire.

Calibré pour faire du territoire un enjeu majeur de la stratégie de l'entreprise et réciproquement, le Schéma de Développement Économique de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême, repense essentiellement la relation entreprises-territoire.

Il met en avant la nécessaire circulation des idées, partant du principe que le territoire n'est pas une simple unité géographique mais un cadre privilégié pour mener des projets collectifs de développement.

Il repose sur les trois objectifs ci-dessous :

- Renforcer les voies du dialogue et des échanges entre les acteurs du développement économique.
- Créer et animer des rencontres pour favoriser la coopération en réseau des ressources économiques du territoire.
- Mobiliser entreprises et acteurs du développement autour de moyens et d'outils, pour ensemble, ouvrir le champ des possibles.

De ces trois objectifs découlent des grandes orientations stratégiques rattachées à des projets dans lesquelles l'implication des entreprises et des acteurs du développement est prioritairement recherchée.

Des interventions ciblées, et en lien avec les objectifs poursuivis par AEROTEAM, seront élaborées pour répondre aux préoccupations des entreprises locales telles que :

- Favoriser les partenariats (PME-grands groupes implantés localement, universités, laboratoires de recherche et écoles d'ingénieurs et autres pôles de compétitivité ou clusters),

- Identifier des axes d'innovation et accompagner les entreprises dans le processus d'innovation,
- Renforcer la pérennité des entreprises et développer leur notoriété,
- Mettre en commun les compétences pour acquérir des marchés.

Ce type de partenariat est l'un des axes forts que les Présidents des structures entendent développer. C'est en effet par une meilleure connaissance réciproque, par un partenariat permanent, qu'ensemble AEROTEAM et la Communauté d'agglomération Grand Angoulême peuvent développer et dynamiser l'économie du territoire et accueillir de nouvelles entreprises par une attractivité renforcée.

ARTICLE 1 – LES MISSIONS D'AEROTEAM

- Business
 - Salons :
 - Stand collectif Aeroteam sur le stand Nouvelle Aquitaine au salon du Bourget
 - Faciliter l'inscription des entreprises aux salons qui les intéressent ou auxquels elles doivent prêter attention
 - RV B to B : à l'initiative d'Aeroteam ou mobilisation des entreprises sur un forum d'affaires significatif
 - Réseau :
 - 3 jeudi de l'aéro, 1 forum et 1 AG par an, avec chaque fois une thématique forte pour la professionnalisation des membres
 - Aeroteam Business Air Show : RV convivial des dirigeants de l'aéronautique de la Nouvelle Aquitaine au meeting aérien de Mainfonds (années impaires).
- Performance :
 - Mutualisation/regroupements : travail ou formations par groupe d'entreprises volontaires. Exemples de thématiques possibles : offre commerciale ou technique en commun, emploi partagé, numérique/digitalisation, achats d'énergie, économies d'énergie, certifications qualité, ...
 Ce point inclus le travail en réseau avec les autres acteurs économiques publics, parapublics ou privés dont les actions sont pertinentes pour les adhérents : relai d'informations, participation aux actions, intervention d'experts, montage d'actions communes.
 - GIFAS : appui au déploiement du programme performance industrielle et implication des TPE-PME dans la dynamique du GIFAS
 - Communication interne/externe : flashes info adhérents, site internet et newsletters

- Emploi-formation-compétences
 - promotion de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi dans les établissements de formation, présence sur les salons emploi-formation, challenges étudiants avec BAAS
 - Aide au recrutement et CVthèque
 - Relais et facilitateur entre les acteurs de la formation et les entreprises pour l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises (ex. Campus des Métiers et des Qualifications Aéronautique avec le Rectorat)

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et AEROTEAM.

En rassemblant leurs compétences et leurs connaissances, AEROTEAM et la Communauté d'agglomération Grand Angoulême entendent œuvrer ensemble afin de :

- Proposer et organiser des actions visant à sensibiliser les entreprises aux transformations et aux mutations économiques,
- Accompagner les entreprises locales afin de leur donner les moyens d'accroître leur compétitivité,
- Mettre en œuvre des actions/manifestations concourant à la réponse aux besoins des entreprises (mise en réseau, actions de mutualisation d'outils et ressources, prospection de nouveaux marchés...) et du territoire en matière économique,
- Accroître l'attractivité et la notoriété d'AEROTEAM et du territoire de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême,
- Promouvoir et communiquer respectivement sur les actions menées par chacune des structures.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS / OBLIGATIONS DES PARTIES

AEROTEAM s'engage :

- Organiser un événement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême durant le 3^{ème} trimestre 2019 (un afterwork à l'aéroport d'Angoulême-Charente sur la thématique « formation / maintenance du futur » a d'ores et déjà été envisagé)
- Participer aux réflexions et travaux rendant possible la fertilisation croisée avec les autres filières du territoire,
- Inviter et associer la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême aux manifestations organisées par Aeroteam : AVfter Work, Salon du Bourget les années impaires, magazine Aeroteam, ...

La Communauté d'agglomération Grand Angoulême s'engage à:

- Associer les membres d'AEROTEAM présents sur le territoire Communauté d'agglomération Grand Angoulême (voire d'un territoire élargi si le besoin l'exige) à des réflexions et travaux permettant d'acquérir une culture commune et contribuant au développement de la filière,
- Communiquer les informations, données, études caractérisées non-confidentielles,
- Collaborer avec AEROTEAM afin de co-construire une offre d'accompagnement des entreprises (EI, TPE, PME, ETI...),
- Inviter AEROTEAM aux manifestations économiques organisées par la Communauté d'agglomération Grand Angoulême,
- Formuler de façon anticipée et concertée les requêtes spécifiques pouvant contribuer à son plan d'actions.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

Le partenariat conclu entre la Communauté d'agglomération Grand Angoulême et AEROTEAM prévoit des dispositions financières.

- 5 000 € à la signature de la présente convention,

ARTICLE 5 – SUIVI ET PILOTAGE DE LA CONVENTION

Un comité de pilotage, réunissant des représentants de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême, et d'AEROTEAM, établit un bilan annuel de mise en œuvre de l'accord.

Ce bilan annuel fait un point quantitatif et qualitatif sur les actions menées portant sur les engagements pris dans le cadre de cette convention.

Le comité de pilotage se réunit 1 fois par an. Il est composé a minima :

- Pour la Communauté d'agglomération Grand Angoulême : par le Président ou ses représentants,
- Pour AEROTEAM : par le Président ou ses représentants.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

AEROTEAM s'engage à assurer la promotion de son partenariat avec la Communauté d'agglomération Grand Angoulême auprès de ses membres.

La Communauté d'agglomération Grand Angoulême s'engage à porter à la connaissance des entreprises, des élus et services communautaires, et des habitants de l'agglomération, notamment au travers de ses publications et de son site internet, les projets et actions menées par AEROTEAM ainsi que ceux nés dans le cadre de ce partenariat.

Les Parties autorisent l'utilisation de leur logo respectif dans les documents de promotion des actions communes mises en place dans le cadre de la convention.

ARTICLE 7 – DATE D’ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature pour une durée de 1 an.

Elle peut être révisée, si nécessaire, par voie d’avenant, à l’initiative de l’une des parties, pour tenir compte de possibles évolutions du cadre législatif, réglementaire et contextuel dans lequel elle est mise en œuvre ou pour en prolonger la durée.

Elle peut être résiliée sur l’initiative de l’une des parties moyennant un préavis de trois mois.

Fait en deux exemplaires originaux, à Angoulême, le

Pour AEROTEAM
Le Président,

Pour le Président de GrandAngoulême,
Le conseiller-délégué,

Thierry KANENGIESER

Jean-Jacques FOURNIÉ